

PLAN DE VIGILANCE 2018

Rappel des dispositions réglementaires

Conformément à la loi relative au devoir de vigilance, Savencia Holding ainsi que ses filiales (ci-après « Groupe Savencia ») a une obligation d'établir et de mettre en œuvre de façon effective un plan de vigilance propre à identifier les risques et à prévenir les atteintes graves envers les droits humains et les libertés fondamentales, la santé et la sécurité des personnes, ainsi que l'environnement, résultant des activités de la société et de celles des sociétés qu'elle contrôle au sens du II de l'article L. 233-16 du code de commerce, directement ou indirectement, ainsi que des activités des sous-traitants ou fournisseurs avec lesquels est entretenue une relation commerciale établie, lorsque ces activités sont rattachées à cette relation.

Pour ce faire, la loi prévoit que les entreprises doivent adopter différentes mesures qui permettent d'établir ce plan de vigilance :

- Une cartographie des risques destinée à leur identification, leur analyse et leur hiérarchisation ;
- Des procédures d'évaluation régulière de la situation des filiales, des sous-traitants ou fournisseurs avec lesquels est entretenue une relation commerciale établie, au regard de la cartographie des risques ;
- Des actions adaptées d'atténuation des risques ou de prévention des atteintes graves ;
- Un mécanisme d'alerte et de recueil des signalements relatifs à l'existence ou à la réalisation des risques, établi en concertation avec les organisations syndicales représentatives dans ladite société ;
- Un dispositif de suivi des mesures mises en œuvre et d'évaluation de leur efficacité.

La loi n'apporte pas de précision quant aux méthodes à adopter pour mettre en œuvre chacune de ces mesures. Or, dans un souci d'objectivité, et compte tenu de l'absence de directives réglementaires explicites, le Groupe Savencia a choisi de s'aligner sur des Principes internationaux de référence desquels découlent la loi relative au devoir de vigilance, pour construire ces méthodes de travail, à savoir principalement : les Principes Directeurs des Nations Unis, Les Principes Directeurs de l'OCDE à l'attention des entreprises multinationales, la Déclaration tripartite de l'OIT et la norme ISO 26000.

1. Méthode générale de travail sur l'élaboration du plan de vigilance et évolutions 2017-2018

L'engagement du Groupe Savencia en faveur du développement durable et des enjeux sociétaux qui en découlent se manifeste à travers des documents et des actions adoptés au niveau du Groupe. Les engagements RSE sont consolidés au niveau du Groupe depuis octobre 2018 en 4 piliers : un plaisir sain et responsable (1), des filières agricoles durables (2), l'empreinte environnementale (3), et le bien-être de nos collaborateurs (4).

Pour le Groupe Savencia, le devoir de vigilance doit s'inscrire dans la continuité de ces engagements et non pas uniquement dans une démarche de conformité. Le devoir de vigilance doit être perçu

comme un tremplin pour le développement de filières durables et servir de levier d'innovation pour toutes ses activités.

Pour cette raison, le Groupe Savencia a réalisé un premier travail de cartographie des risques en 2017 afin de répondre aux exigences de la loi relative au devoir de vigilance. Ce travail a permis de réaliser un premier état des lieux des actions réalisées, de sensibiliser les différents départements concernés au sein de l'entreprise, et d'identifier des premières pistes de travail. Mais l'obligation relative au devoir de vigilance nous incite à aller encore plus loin pour identifier les risques d'impact que nos relations d'affaire et/ou produits peuvent créer sur les droits humains, la santé et l'environnement.

En 2018, le Groupe a donc travaillé à mettre en place un cadre de travail nous permettant de fédérer les différents départements concernés et d'initier un travail qui s'inscrive sur le long terme, en avançant par étapes. La réalisation d'une cartographie des risques potentiels liés à nos filières d'approvisionnement a été le point central de notre travail en 2018. L'objectif principal de cette année était de connaître les types de risques qui pourraient potentiellement concerner ses filières d'approvisionnement et de formuler sur cette base, des pistes d'actions sur la mise en place d'un processus de vigilance raisonnable.

2. Cartographie des risques potentiels liés aux filières d'approvisionnement

2.1. Méthodologie

Une première cartographie des risques a été réalisée en 2017 sur le périmètre de Savencia Saveurs & Spécialités et de ses filiales. Les résultats de ce travail étaient tirés de la cartographie des risques « Groupe » afin d'identifier, d'analyser et de hiérarchiser les risques majeurs potentiels liés à nos obligations de vigilance découlant de nos activités dans le périmètre donné. Cette première cartographie a permis d'identifier des thématiques qui peuvent exposer le Groupe Savencia à des risques. Réciproquement, il convient d'identifier à présent les risques que les activités du Groupe Savencia peuvent faire courir sur les droits humains, la santé et l'environnement.

Pour sa deuxième année, le Groupe Savencia a souhaité approfondir le périmètre d'analyse des risques sur les droits humains et l'environnement, deux domaines qui avaient été identifiés comme les plus prioritaires. Nous avons choisi de nous concentrer sur l'analyse des risques liés à l'approvisionnement de 5 matières premières, transverses aux différentes filiales du groupe. Une telle approche nous a permis d'analyser les risques sur le périmètre des filiales du Groupe mais également sur celui de nos chaînes de valeurs et surtout de se concentrer sur les risques potentiels concernant ce type d'activités.

Face à l'enjeu de la prise en compte d'achats et de production de milliers de références produits, l'objectif de cette cartographie des risques potentiels a été d'acquérir une connaissance suffisante de « la nature des incidences négatives effectives et potentielles sur les droits de l'Homme » dans lesquelles le Groupe Savencia peut avoir une part, et « de comprendre les incidences particulières » que le Groupe pourrait avoir sur certaines personnes dans un cadre de fonctionnement donné (Principes 18, PDNU). Dans cette optique, nous avons travaillé par étapes :

- Nous avons réalisé un travail d'identification et d'analyse des risques potentiels et intrinsèques liés à nos 4 filières d'approvisionnement stratégiques : le lait, le cacao, le porc, le poisson, ainsi que sur une filière très secondaire : les fruits secs. Ce travail a été réalisé à travers une recherche documentaire fouillée, avec le soutien d'experts, en faisant ressortir les principaux risques et pays où se manifesteraient potentiellement ces risques ;
- Ces risques ont été qualifiés juridiquement afin d'identifier les droits humains potentiellement concernés et les détenteurs de ces droits ;
- Ils ont ensuite été mis en perspective avec les engagements, actions et processus de gouvernance déjà mis en place au sein de groupe et auprès de nos partenaires afin d'identifier les zones d'actions prioritaires ;

- Enfin, un travail avec les personnes en charge de l'achat de ces matières premières et de la gestion de ces filières nous a permis de mieux comprendre les zones potentiellement à risques au sein de nos chaînes d'approvisionnements. L'un des objectifs 2019 sera de délimiter notre sphère d'influence au sein de ces chaînes, par filière et d'affiner cette analyse des risques.

2.2. Résultats de la cartographie

Les recherches ont permis d'établir que les 5 matières premières étudiées peuvent potentiellement avoir un impact sur 9 sous-catégories de risques, que nous avons classés dans 3 grandes catégories : risques liés au travail, à la santé et à l'environnement.

Il s'agit de recherches macro et donc de risques existant potentiellement dans ces filières pour tout un secteur.

Cette nomenclature des risques permet toutefois de créer une grille de lecture nouvelle sur les filières du Groupe Savencia, à travers le prisme des droits humains, afin d'adapter nos engagements et nos actions. Elle n'est ni exhaustive, ni figée dans le temps.

Les droits humains et libertés fondamentales potentiellement impactés se retrouvent dans chacune de ces catégories de risques, de manière transversale et y sont spécifiés, ainsi que les catégories de personnes potentiellement concernées par ces risques.

Une telle lecture permet de créer des clefs d'entrées afin d'identifier les engagements et les actions les mieux adaptés pour y répondre, en fonction de notre sphère de responsabilité.

2.2.1. Enjeux relatifs au travail

Les droits humains potentiellement concernés sont : droit au travail ; droit à ne pas être dans une situation de travail forcé, esclavage moderne ou servitude pour dette ; droit à une rémunération juste et favorable pour soi et sa famille ; droit à une protection égale contre toute forme de discrimination, droit de jouir de conditions de travail justes et favorables ; droit de former avec d'autres des syndicats et de s'affilier au syndicat de son choix ; droit au repos, respect des temps de loisirs et limitation raisonnable de la durée du travail - droit aux congés payés périodiques et rémunération des jours fériés, droit à la sécurité sociale y compris aux assurances sociales, droit à la santé ; droit à l'éducation, droit attaché à la protection des enfants.

Ces droits se retrouvent potentiellement dans nos 5 filières à travers les 5 sous-catégories de risques suivantes : risques sur les conditions de travail ; risques liés à la rémunération des travailleurs ; risques liés au travail forcé ; risques liés aux conditions de travail des travailleurs migrants ; risques liés au travail des enfants.

Les personnes concernées par ces risques sont principalement les travailleurs et travailleuses des filières analysées, dont : les travailleurs migrants, les travailleurs non-qualifiés, travailleurs temporaires, les enfants, les responsables syndicaux.

2.2.2. Enjeux relatifs à la santé

Les droits humains potentiellement concernés sont : droit à des conditions de travail justes et favorables (et notamment droit à la sécurité et à l'hygiène du travail) ; droit à la santé ; droit à un examen médical avant le recrutement ; droit d'accès à des soins de santé ; droit à la sécurité sociale ; droit à l'information.

Ces droits se retrouvent potentiellement dans nos 5 filières à travers les 2 sous-catégories de risques suivantes : risques liés à la santé et la sécurité des travailleurs ; risques liés à la santé des consommateurs.

Les personnes potentiellement concernées par ces risques sont principalement les salariés du groupe, les travailleurs dans les différentes chaînes de valeur du Groupe Savencia et les consommateurs.

2.2.3. Enjeux relatifs à l'environnement

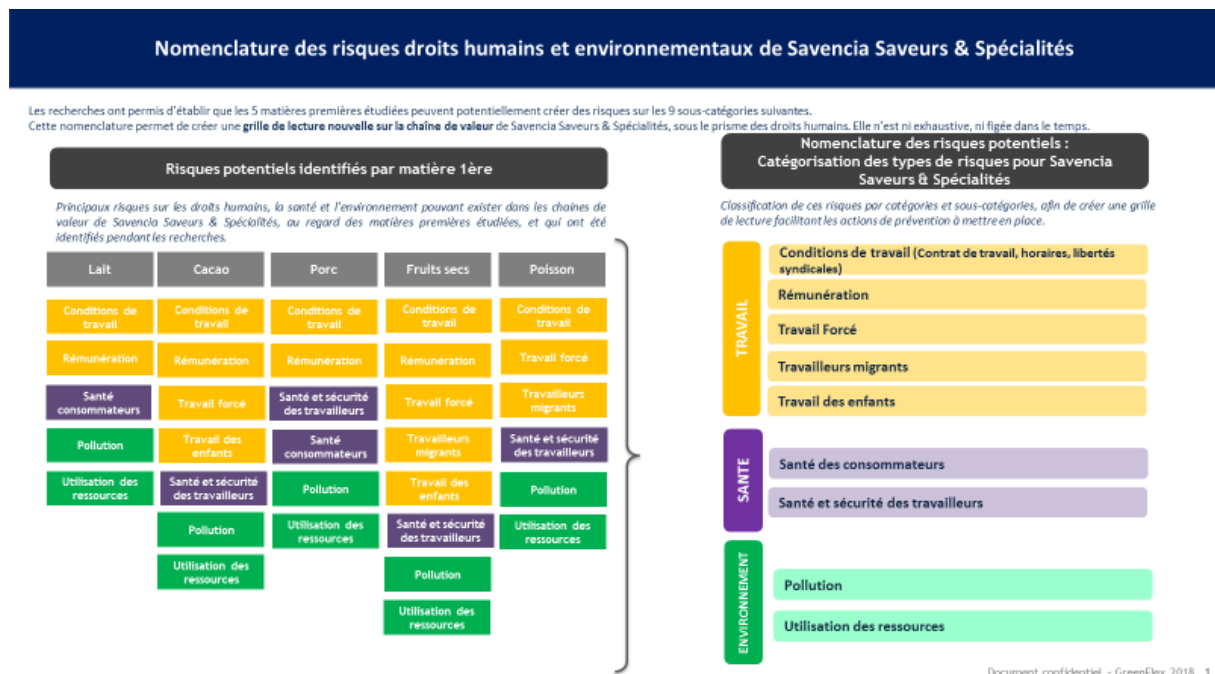
Les droits humains potentiellement concernés sont : droit de vivre dans un environnement sain ; droit à l'alimentation ; droit à l'eau ; droits fonciers ; droit à la santé ; droit d'accès à la justice ; droit à l'information.

Nos 5 filières sont potentiellement concernées par 2 sous-catégories de risques : risques de pollution ; risques sur l'utilisation des ressources.

Les personnes potentiellement concernées par ces risques sont principalement externes aux chaînes d'approvisionnement, par exemple : consommateurs ; communautés locales et riverains ; populations indigènes selon les pays.

2.3. Analyse de la cartographie des risques

Le détail de ces résultats peut être représenté dans le schéma ci-dessous :



Conformément aux exigences de la loi, la nomenclature ci-dessus met en exergue des risques potentiels encourus par les détenteurs de droits, et non les risques encourus par l'entreprise.

Cette liste consolidée constitue une première cartographie des risques spécifiques, mais théoriques,

pouvant être réalisés dans 5 des filières du Groupe Savencia. Il s'agit de risques macroscopiques propres à ces filières quelles que soient les sociétés concernées, et que l'on retrouve dans certains des pays d'approvisionnement du Groupe Savencia. Un travail plus approfondi devra déterminer si ces risques se retrouvent dans les chaînes de valeurs du Groupe Savencia.

Pour cela, un travail spécifique sera développé pour approfondir la visibilité du Groupe Savencia sur ses chaînes d'approvisionnement afin d'entamer, dans l'esprit de la loi sur le devoir de vigilance, un processus de cartographie de ses chaînes d'approvisionnement qui aille au-delà des fournisseurs de rang 1 ou 2, selon les filières. L'objectif sera ainsi d'améliorer la maîtrise des risques potentiels en généralisant, en approfondissant ou en perfectionnant des pratiques ou procédures déjà existantes.

3. Procédures d'évaluations régulières

Le plan de vigilance vient compléter les dispositifs déjà en place relatifs :

- à la gestion des risques fournisseurs (qualité, hygiène, sécurité, service, dépendance, défaillance, ...) pouvant affecter la pérennité et la stabilité de nos sources d'approvisionnement tant en termes de produits que de services ;
- à la gestion de la matière première laitière. Le programme « Production Laitière Durable » s'intéresse spécifiquement à ce domaine depuis plusieurs années avec l'ambition d'étendre son périmètre à un nombre plus important de producteurs. Il permet d'accompagner les éleveurs qui le souhaitent afin de faire évoluer les pratiques de production du lait dont un des objectifs est la réduction des gaz à effet de serre.

Le plan de vigilance s'appuie sur l'évaluation :

- des pratiques RSE des fournisseurs majeurs ;
- de la politique de lutte contre la corruption et le trafic d'influence des fournisseurs de premier rang ciblés selon notre cartographie des risques « SAPIN 2 » ;
- du travail dissimulé, conformément aux dispositions réglementaires applicables.

Depuis 2010, une Charte « Achats Durables & Solidaires » est soumise aux Fournisseurs majeurs pour signature. Cette Charte a été établie en cohérence avec la Charte éthique du Groupe et selon la Charte des bonnes pratiques d'achats établie sous la tutelle du Ministère de l'Economie, des Finances, de l'Industrie, de la Concurrence et de la Médiation nationale, dont le Groupe est signataire depuis le 10 janvier 2012.

A compter du 1^{er} janvier 2018, sa dénomination devient « Charte Achats Responsables » et se voit renforcée de la Charte relative à l'engagement du Groupe Savencia contre la corruption et le trafic d'influence dans ses relations avec ses partenaires commerciaux, et ajustée des nouvelles dispositions relatives au Code de conduite interne établi par le Groupe dans le cadre de la loi Sapin 2.

L'évaluation des risques RSE est établie via le processus d'évaluation ECOVADIS, engagé depuis 2010. Il couvre et suit à ce jour environ 300 fournisseurs majeurs. Les 4 domaines d'évaluation sont :

- Environnement ;
- Social ;
- Ethique & Corruption ;
- Relations Fournisseurs & Chaîne d'approvisionnement.

Le plan vise à couvrir à terme 80 % des dépenses externes Groupe (hors achats matière première laitière) dans le cadre de relations commerciales établies. Le déploiement de la « Charte Achats Responsables » s'opère par vagues successives avec un suivi du taux de couverture.

Les principales actions mises en œuvre en 2018

La « Charte relative à l'engagement du Groupe Savencia contre la corruption et le trafic d'influence dans ses relations avec ses partenaires commerciaux » a fait l'objet d'un envoi aux partenaires France et Directions Commerciales monde, respectivement les 17 novembre 2017 et 16 avril 2018 avec une note d'accompagnement en versions française et anglaise.

Le processus d'évaluation des risques RSE, via l'évaluation Ecovadis a permis, au 31 décembre 2018, de réaliser **466 évaluations**. Note moyenne obtenue de **49,6** versus **42,2** de moyenne selon le panel sectoriel Ecovadis (Food & Beverage). De plus, la note Fair Business Practices (FBP) est là encore supérieure à la moyenne, puisqu'elle est de **44,6** versus une moyenne de **40,1**.

La direction Achats Groupe a procédé à deux campagnes d'évaluation Ecovadis en 2018 selon ciblage de la cartographie des risques Ecovadis.

- Campagne 1 (Argentine, Brésil, Hongrie) : **52** fournisseurs ont répondu sur les **111** invités.
- Campagne 2 (Europe) : **51** fournisseurs ont répondu sur les **70** invités.

Une troisième campagne (Serbie, Ukraine) a été lancée en janvier 2019 sur **61** fournisseurs.

Ces différentes mesures permettent d'évaluer régulièrement nos fournisseurs. Afin de répondre de manière adaptée aux risques potentiels identifiés dans la cartographie des risques 2018, un travail d'évaluation de ces procédures, au regard de ces risques, devra être entamé en 2019.

4. Actions d'atténuation des risques ou de prévention d'atteintes graves

Le Groupe Savencia est engagé en faveur du respect des droits humains, du respect des normes du travail et de la protection de l'environnement depuis plusieurs années. Des actions sont mises en œuvre au niveau du groupe pour veiller à leur respect, et un système de gouvernance permet de recenser et prioriser les procédures existantes.

Le travail réalisé en 2018 sur le plan de vigilance a permis de démontrer que les mesures de prévention relatives aux catégories de risques identifiés ainsi que les procédures permettant le déclenchement d'actions d'atténuation des risques concernent principalement le périmètre du Groupe. Une démarche de consolidation des mesures de prévention devra ainsi être engagée à partir de 2019 sur le périmètre de nos filières, en impliquant chacune des filiales concernées, tout en consolidant les mesures déjà existantes au niveau du Groupe.

4.1. Droits humains et risques liés au travail

A travers son engagement depuis 2003 au Pacte Mondial de l'ONU, Savencia Fromage & Dairy s'engage à respecter les exigences sociales et les droits humains fondamentaux dans l'ensemble des pays où le Groupe est implanté.

La Charte éthique du Groupe - le Groupe et sa Culture - remise à chaque collaborateur, rappelle les 10 principes fondamentaux relatifs aux droits de l'Homme, aux normes du travail et à l'environnement, et renforce cet engagement.

Le plan de vigilance en faveur des droits humains et des libertés fondamentales vient confirmer ces exigences auprès de l'ensemble des acteurs de la chaîne de valeur.

Dans ce cadre, le Groupe veille à s'assurer du bon respect des engagements en faveur des droits humains et libertés fondamentales, par le respect des conventions de l'Organisation Internationale du

Travail - OIT, et dans une première étape notamment sur les deux thèmes suivants :

- ⇒ Sur le respect des législations et cultures locales en matière d'âge :
 - Le respect du non-travail des enfants ;
 - La non-discrimination liée à l'âge.

- ⇒ Sur le développement individuel des salariés et la cohésion collective :
 - L'extension progressive du principe de l'entretien individuel annuel dans tous les pays du monde ;
 - La promotion du dialogue social au travers de la représentation des salariés.

La cartographie des risques pouvant exister au sein des filières a permis de souligner que le Groupe devait affiner ces engagements, notamment concernant les travailleurs et travailleuses de ses chaînes de valeur. Un processus de gouvernance devra être mis en place pour gérer les actions potentielles d'atténuation des risques à adopter, en collaboration avec ses partenaires commerciaux.

4.2. Risques liés à la Santé et à la Sécurité

Le Groupe Savencia souhaite faire de la sécurité et de la santé au travail une valeur partagée avec ses partenaires intervenants sur ses sites (prestataires de services et sociétés d'intérimaires). La démarche SST – Sécurité et Santé au Travail, déployée depuis 2009 a été redynamisée sous le nom : "La Sécurité c'est NOTRE affaire" en 2016, afin de souligner l'importance du collectif et de la co-responsabilité. Cette démarche se base notamment sur :

- Une charte SST co-signée par le Président et le Vice-Président du Groupe visant à terme le ZERO accident du travail ;
- Des instances de pilotage d'animation et de suivi : Comité de Gouvernance SST, « G20 » (regroupant les représentants de la sécurité au travail en France et dans les pays limitrophes), Semaine Mondiale SST ;
- Un Référentiel SST regroupant les Bonnes Pratiques, dont le niveau de déploiement est régulièrement audité ;
- Des indicateurs clés partagés par l'ensemble des filiales.

Au niveau du Groupe, la démarche est co-animée par les Directions des Ressources Humaines et Industrielle.

Au niveau des filiales la démarche est animée par une organisation locale portée par la Direction Générale et le plus souvent accompagnée par un préventeur sécurité désigné sur chaque site.

Pour rappel, le Groupe a poursuivi la démarche engagée depuis 2009 en matière de sécurité des collaborateurs qui vise à réduire le nombre d'accidents de travail et leur gravité en se basant sur deux indicateurs clés suivis par l'ensemble de ses filiales :

- Le suivi du Taux de Fréquence des effectifs inscrits et intérimaires (TFi)
(= nombre d'accidents de travail avec arrêt * 1 000 000 / nombre d'heures travaillées).

- Le suivi du taux de gravité des effectifs inscrits (TG)
(= nombre de jours d'arrêt suite à accident du travail * 1 000 / nombre d'heures travaillées).

Dans le cadre du plan 2017, le Groupe s'est aussi proposé de disposer d'un niveau de perception sur le bien-être au travail des collaborateurs du Groupe par la réalisation périodique d'enquêtes d'opinion interne et la mise en place de plans d'amélioration.

Le suivi de cette perception se fait via l'enquête Great Place To Work qui permet de mesurer : la confiance dans le management avec la Crédibilité, le Respect et l'Équité, la Fierté au travail, la Convivialité au sein de l'Entreprise, et " Etre une entreprise où il fait bon travailler".

Un tableau de bord de suivi des enquêtes a été mis en place. Les prochaines enquêtes sont programmées en octobre 2019 sur l'ensemble du périmètre.

Les principales actions mises en œuvre en 2018

- 6eme édition de la semaine mondiale de la SST,
- Accompagnement des sites accidentogènes avec la démarche Dupont,
- Animation de la filière avec la tenue de 2 G20,
- Audits SST internes réalisés.

4.3. Risques liés à l'environnement

Afin de **réduire son empreinte environnementale**, le Groupe a défini 4 axes prioritaires :

- La réduction des consommations d'énergies et des émissions de gaz à effet de serre ;
- La réduction des prélèvements d'eau dans le milieu naturel ;
- La prévention des pollutions et des nuisances ;
- Le renforcement du tri et de la valorisation des déchets.

La Direction Industrielle veille à la mise en œuvre des **Bonnes Pratiques** dans ces différents domaines. Cette année un premier guide « socle » a été rédigé afin de rassembler ces Bonnes Pratiques, et ainsi faciliter leur diffusion et leur mise en œuvre dans l'ensemble des filiales.

Dans le cadre du **devoir de vigilance** une attention particulière est portée sur la prévention des pollutions dans les milieux aquatiques. L'indicateur retenu est la Demande Chimique en Oxygène (DCO) des effluents avant traitement (effluents bruts) et après traitement (effluents rejetés dans le milieu naturel).

Cet indicateur fait l'objet d'un suivi chaque quadrimestre auprès de l'ensemble des filiales du Groupe. Les résultats sont consolidés et analysés en réunion « Energies et Matières » deux fois par an avec les Directions Industrielles concernées afin de traiter les problématiques éventuelles et définir les priorités d'action.

Ainsi certains programmes de modernisation au sein d'ateliers de fabrication (ex : récupération et valorisation du sérum, stations NEP) et/ou de stations d'épuration (ex : extension de capacité de STEP, aménagement de lagunes) ont été engagés afin de garantir la conformité des rejets et de prévenir toute pollution accidentelle dans le milieu naturel.

Plusieurs **projets sont en cours ou en préparation** tant en France et qu'à l'International.

Ces mesures de prévention sont complétées par un **dispositif d'alerte et de mobilisation** en cas d'incident ou d'accident environnemental, afin de mettre en œuvre immédiatement toutes les mesures nécessaires.

Concernant le risque industriel lié à l'incendie, le Groupe a mis en place sur ses sites majeurs des plans de protection incendie assortis d'investissements (source d'eau, sprinkler etc..). Un indicateur de suivi annuel des projets a été établi pour suivre la progression de la notation des sites vis-à-vis de la protection incendie.

5. Mécanismes d'alerte

Toutes distorsions relatives à l'application de la loi sur le devoir de vigilance doivent être remontées par le réseau interne spécialisé disposant d'une adresse e-mail et d'un numéro de téléphone dédiés : compliance@savencia.com / +33 1 34 58 64 14.

6. Dispositif de suivi des mesures et d'évaluation de leur efficacité

- **Gouvernance**

L'élaboration du plan 2017 a conduit à la création d'un groupe de travail interne sur la mise en œuvre du devoir de vigilance avec pour mission la gouvernance des actions mises en place au sein du Groupe, sous le pilotage de la Direction de la Conformité. Le plan a été élaboré avec des porteurs dûment identifiés en fonction des indicateurs listés. Le suivi des mesures mises en œuvre et l'évaluation de leur efficacité ont été effectués par ces mêmes porteurs, sous la supervision du Directeur de la Conformité.

En 2019, un « Comité Ethique et Culture Groupe » (CECG) aura notamment pour objet, dans le cadre de ses diverses missions, de suivre la gouvernance liée au plan de vigilance.

- **Reporting**

Les engagements du Groupe en matière de RSE ont donné lieu à la définition et à la mise en place d'indicateurs de suivi spécifiques dans nos outils de reporting interne. Les travaux initiés sur le devoir de vigilance ont été l'occasion de compléter certains indicateurs et d'en intégrer d'autres, notamment sur le thème du respect des normes sur le travail au sein du périmètre groupe (questions liées à l'âge, déploiement des entretiens individuels annuels des collaborateurs, et de la promotion du dialogue social dans nos entreprises).

Ces remontées d'informations permettront de faciliter la mise à jour des cartographies de risques et de réaliser une première cartographie des pratiques, de s'assurer du respect des droits fondamentaux, et de proposer des mesures correctives, établies sur cette base.

- **Cartographie des risques**

Dans un souci d'amélioration continue, la cartographie des risques sera mise à jour pour l'affiner au niveau du Groupe et de ses filières, et créer ainsi une culture commune des risques extra-financiers en cohérence avec sa démarche de Responsabilité Sociétale d'Entreprise. Cet objectif nécessitera un travail de collaboration et d'organisation transverse entre différents métiers, différentes filiales et différents acteurs. Une veille régulière des risques sur les droits humains, la santé et l'environnement permettra de compléter ce dispositif et de nourrir ce travail.

- **Création d'un réseau de correspondants Conformité**

La création et l'animation de groupes de travail par filière sera initiée afin de construire des réponses adaptées à chacune d'entre elles. Les risques identifiés ainsi que leur maîtrise varient en effet d'une filière à l'autre, selon la place du Groupe dans la chaîne de valeur, les filiales concernées, les pays impliqués etc. Des outils de formations et de sensibilisation sur les droits humains seront diffusés dans un premier temps dès le début de l'année 2019 et permettront d'animer un réseau de correspondants Conformité dédiés au sein de nos filiales.
